

Liste ACH1803 - Suisse - La République Helvétique de l'Acte de médiation (1803-1814)

Ces listes consistent toutes en un certain nombre d'unités obligatoires et des unités complémentaires soumises à des conditions, toutes étant évaluées selon le budget. Pour constituer son armée, après s'être mis d'accord sur le total en points de chacun, chaque joueur utilisera la liste correspondante, en respectant ces conditions. Cependant, pour une armée donnée sur laquelle on connaît les compositions ou pour un scénario, on peut s'affranchir de certaines contraintes, avec l'accord de chacun.

Note : Si des troupes de même type ont des conditions semblables (comme « 1 pour 4 unités de ligne ») elles ne sont pas cumulables sur les mêmes unités.

Ainsi, si l'on a 6 unités de ligne on peut prendre :

- *une unité de grenadiers (1 par 6 unités de ligne) ET une unité d'artillerie (1 par 4 unités de ligne) MAIS*
- *une unité de grenadiers (1 par 6 unités de ligne) OU une unité d'infanterie de la Garde (1 par 5 unités de ligne)*

Après le départ des armées françaises du territoire helvétique au mois d'août 1802, des soulèvements populaires éclatent dans plusieurs cantons. Les milices cantonales battent facilement les faibles troupes officielles. C'est la «Guerre des Bâtons» (Stecklikrieg). Le 4 octobre, les français interviennent et le Premier Consul propose sa médiation.

La médiation armée que Bonaparte apporte aux autorités helvétiques n'est pas imposée mais réclamée par ces mêmes autorités et par les fédéralistes quoiqu'il menace d'employer la force pour exercer ce rôle. Il convoque à Paris une Consulta helvétique réunissant 60 membres des différentes fractions, encadrée par quatre sénateurs français. Bonaparte se prononce pour une organisation fédéraliste du pays défendue par les anciens patriciens du pays bien que les unitaires soient majoritaires. Les différentes délégations vont élaborer des projets de constitutions cantonales et fédérales avant que deux commissions de cinq membres chacune ne soient désignées pour tenir les discussions finales avec Bonaparte à partir du 29 janvier 1803. Il rédige personnellement l'Acte de médiation et le remet au dix membres des commissions le 19 février avant que la conférence ne soit officiellement dissoute le 21 février. C'est un document formé d'un préambule rédigé par Bonaparte, des 19 constitutions cantonales comprenant chacune en moyenne vingt articles puis de l'Acte fédéral qui définit en quarante articles l'organisation politique, sociale et militaire du pays. Enfin, le document se termine par deux annexes, comprenant respectivement treize et neuf articles, décrivant les dispositions transitoires à mettre en œuvre jusqu'à la tenue de la première Diète. L'Acte de médiation entre en vigueur officiellement le 15 avril 1803. Il définit 19 cantons nommés officiellement, pour la seule et unique fois dans l'histoire du pays, par ordre alphabétique : Appenzell, Argovie Bâle, Berne, Fribourg, Glaris, Grisons, Lucerne, Saint-Gall, Schaffhouse, Soleure, Tessin, Thurgovie, Unterwald, Uri, Vaud, Zoug et Zurich. L'organe directeur du pays redevient la Diète fédérale, qui se réunit normalement une fois par an au chef-lieu du canton directeur qui change chaque année. Elle est formée de 19 délégués, un par canton dont les six plus peuplés (Argovie, Berne, Grisons, Saint-Gall, Vaud, et Zurich) ont une voix double. Le pays est gouverné par une seule personne portant le titre de «Landamman de la Suisse», à la fois chef d'État du pays et celui du canton présidant la Diète pour l'année en cours.

Le 4 juillet 1803 ouvre la première Diète fédérale. Les députés adoptent le 27 septembre 1803 un

Listes d'Armées pour les 18ème et 19ème siècles

nouveau texte d'alliance avec la France (baptisé par la suite seconde paix de Fribourg en référence à la paix perpétuelle signée en 1516) qui remplace l'alliance offensive et défensive de 1798. Ce traité, uniquement défensif, se double d'un traité de capitulation général permettant à l'armée française de recruter jusqu'à 16 000 hommes de troupe parmi les soldats suisses la possibilité pour vingt jeunes suisses de suivre l'École polytechnique. Les troupes françaises quittent le sol helvétique dès janvier 1804, marquant ainsi la fin de la dernière occupation du territoire.

Le 24 mars 1804, c'est la révolte de 600 paysans (la « guerre du Bocken » - Bockenkrieg) rapidement écrasée par les troupes fédérales. Ce sera la dernière guerre menée par des paysans suisses. En 1802, le Valais quitte la Suisse et devient indépendant pour garantir le contrôle des cols alpins. Il sera annexé par l'Empire français en 1810. Neuchâtel est transformé en principauté offerte au maréchal Berthier, qui ne s'y rendra jamais.

Outre les 14 000 hommes répartis en quatre régiments français de ligne (plus 2 régiments de la garde en 1816), les Suisses seront plusieurs dizaines de milliers à servir dans les différentes armées d'Europe pendant les guerres de la Révolution française et du Premier empire, dont une trentaine de généraux de l'armée française sur les 190 étrangers qui exercent un commandement entre 1798 et 1815. Les troupes suisses seront partie prenante dans la plupart des grandes batailles de l'histoire napoléonienne : à Wagram, à Trafalgar ou encore à Balaïen où le régiment de Reding des Grisons se retrouve face-à-face avec celui d'Affry (fils du Landammann) de Soleure. Cependant, le principal engagement qui sera également le plus meurtrier pour les troupes suisses, est celui de la Berezina où les 1 300 hommes restants, faute de munitions, vont devoir charger à huit reprises à la baïonnette les soldats russes pour permettre aux restes de la Grande Armée de franchir le fleuve ; seuls 300 hommes survivront à cette bataille.

Suite à la défaite de Napoléon lors de la bataille de Leipzig en octobre 1813, les troupes françaises poursuivies par celles de la sixième Coalition européenne se retirent du sol allemand pour rejoindre la France. La Diète ordonne la mobilisation générale pour défendre les frontières du pays mais cet appel ne permet de réunir que quelques dizaines de milliers d'hommes, au manque de solidarité cantonale marqué par une défiance envers l'armée fédérale.

En dépit du rappel de la neutralité du pays par la Diète et l'opposition du tsar Alexandre Ier, les alliés traversent le pays de part en part sur une ligne Bâle-Berne-Lausanne en direction de la France. Les quelque 12 000 soldats suisses ne pouvant pas rivaliser avec l'armée autrichienne de 160 000 hommes qui commence à franchir le Rhin à Bâle dès le 21 décembre 1813. Le général Von Wattenwyl renonce à toute résistance et licencie les troupes, ce qui lui vaudra d'être accusé de trahison par les soldats, sans toutefois aucune suite judiciaire.

Après 1803, le système était le suivant¹ : Quand la Diète fédérale déclare « l'armement », c'est à dire la mobilisation, chaque canton lève un « contingent fédéral » pour constituer l'armée et un « contingent cantonal » en autodéfense. Le contingent fédéral est lui même composé de bataillons « d'élite » avec les hommes les plus jeunes et les plus aptes au combat et de bataillons « de réserve » destinés à appuyer l'élite. Les cantons les plus riches y ajoutent des compagnies de carabiniers, des 1/2 compagnies d'artillerie ou des compagnies de cavalerie. L'ensemble a un bon encadrement d'officiers et sous-officiers ayant servi dans des pays étrangers mais aucune unité n'a l'expérience du feu. En pratique, certains cantons ne posséderont qu'un contingent cantonal ou d'un simple bataillon de réserve.

¹ D'après un texte et un ordre de bataille de Charles Venant.

Listes d'Armées pour les 18ème et 19ème siècles

Infanterie

Infanterie de ligne

- Bataillons « de réserve » du « contingent fédéral » des cantons les plus riches ou motivés (Infanterie Lourde Normale)
- Bataillons « d'élite » du « contingent fédéral » des cantons les plus riches ou motivés (Infanterie Lourde Elite)
- Bataillons « de réserve » du « contingent fédéral » des cantons les moins riches ou motivés (Infanterie Lourde Recrues)
- Bataillons « d'élite » du « contingent fédéral » des cantons les moins riches ou motivés (Infanterie Lourde Solide)
- Bataillons du « contingent cantonal » des cantons les plus riches ou motivés (Infanterie Lourde Recrues)
- Bataillons du « contingent cantonal » des cantons les moins riches ou motivés (Infanterie Lourde Recrues Faibles)
- Bataillons de volontaires (Infanterie Lourde Recrues non tireurs)

Infanterie légère

- Bataillons de Chasseurs des cantons les plus riches ou motivés (Infanterie Légère)
- Bataillons de Carabiniers des cantons les plus riches ou motivés (Infanterie Légère Elite)
- Bataillons de Chasseurs volontaires (Infanterie Légère Changeants)

Cavalerie

Cavalerie lourde

- Dragons des cantons les plus riches (Cavalerie Lourde Recrues)

Cavalerie légère

- Cavalerie des cantons les plus riches ou motivés (Cavalerie Légère Milice)
- Cavalerie volontaire de tout canton (Cavalerie Légère Milice)

Artillerie

- ½ batteries d'Artillerie Lourde des cantons les plus riches, pouvant être regroupées
- ½ batteries d'Artillerie à cheval des cantons les plus riches, pouvant être regroupées
- ½ batteries d'Artillerie Légère, selon les cantons, pouvant être regroupées

Min	Max	Nom	Description	Val.	Condition et note
1	1	Général en chef	Général en chef 1 plaq	200	
0	2	Sous-Général	Sous-général 1 plaq	120	1 pour 8 unités
0	1	Sous-Général médiocre	Sous-général médiocre 1 plaq	96	A la place du précédent
0	25	Colonel	Colonel 1 plaq	10	1 pour 5 unités
2	8	Bataillons « de réserve » du « contingent fédéral » des cantons les plus riches ou motivés	Infanterie lourde Normal 3 plaq	25	
0	2	Bataillons « d'élite » du « contingent fédéral » des cantons les plus riches ou motivés	Infanterie lourde Elite 3 plaq	32	1 pour 4 Bataillons « de réserve » correspondants
2	16	Bataillons « de réserve » du « contingent fédéral » des cantons les moins riches ou motivés	Infanterie lourde Recrues 3 plaq	18	
0	4	Bataillons « d'élite » du « contingent fédéral » des cantons les moins riches ou motivés	Infanterie lourde Normal solides 4 plaq	39	1 pour 4 Bataillons « de réserve » correspondants

Listes d'Armées pour les 18ème et 19ème siècles

0	6	Bataillons de Chasseurs des cantons les plus riches ou motivés	Infanterie légère Normal 3 plaq	21	
0	2	Bataillons de Carabiniers des cantons les plus riches ou motivés	Infanterie légère Elite 3 plaq	28	1 pour 3 chasseurs
1	6	Bataillons de Chasseurs volontaires	Infanterie légère Normal Changeants 3 plaq	19	
0	16	Bataillons du « contingent cantonal » des cantons les plus riches ou motivés	Infanterie lourde Recrues 3 plaq	18	
0	32	Bataillons du « contingent cantonal » des cantons les moins riches ou motivés	Infanterie lourde Recrues faibles 2 plaq	10	
0	20	Bataillons de volontaires	Infanterie lourde non-tireurs Recrues 3 plaq	14	
0	1	Dragons des cantons les plus riches	Cavalerie lourde Recrues 3 plaq	29	
0	2	Cavalerie des cantons les plus riches ou motivés	Cavalerie légère lents Normal 3 plaq	29	
0	4	Cavalerie volontaire de tout canton	Cavalerie légère lents Normal Hésitants 3 plaq	27	
1	6	½ batteries d'Artillerie Légère, selon les cantons	Artillerie légère Recrues 3 plaq	56	1 pour 4 bataillons d'infanterie
0	3	Batteries d'Artillerie Légère, selon les cantons, regroupées	Artillerie légère Normal 3 plaq	63	1 pour 8 bataillons d'infanterie - 2 des précédentes regroupées
0	4	½ batteries d'Artillerie Lourde des cantons les plus riches	Artillerie lourde Recrues 3 plaq	77	1 pour 4 bataillons d'infanterie des cantons les plus riches
0	2	Batteries d'Artillerie Lourde des cantons les plus riches regroupées	Artillerie lourde Normal 3 plaq	84	1 pour 8 bataillons d'infanterie des cantons les plus riches - 2 des précédentes regroupées
0	2	½ batteries d'Artillerie à cheval des cantons les plus riches	Artillerie légère à cheval Recrues 3 plaq	63	1 pour 3 unités de cavalerie
0	1	Batterie d'Artillerie à cheval des cantons les plus riches regroupées	Artillerie légère à cheval Normal 3 plaq	70	1 pour 6 unités de cavalerie - 2 des précédentes regroupées